

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles CROUZET.

Date de la convocation : 17 novembre 2014.

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Sophie ALARI, Cyrille MAILLET, Didier GAFFIE, Anne-Julie DOUBLET, Valérie MAZARS, Guillaume ALBY, Katia ARNOLD, Jean-Marie DUCROCQ.

Excusés : M. Bernard BOUSQUET ayant donné pouvoir de vote à Mme Valérie MAZARS, Mme Anne-Marie AZEMAR.

Madame Sophie ALARI a été nommée secrétaire.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL – F.D.T. AXE1 MESURE 3 – ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA RD 14 : Considérant le projet d'aménagement de la RD 14 depuis le pont d'accès à Lisle-sur-Tarn jusqu'à l'intersection avec la RD 10, Considérant le bureau d'études choisi par la commission d'appel d'offres, à savoir B.E.R.G. de Toulouse, qui réalisera une étude préalable au lancement des travaux, Monsieur le Maire présente le devis établi par B.E.R.G. dont le montant s'élève à **6450 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite du Conseil Général une subvention dans le cadre des études préalables aux projets d'investissements sur le patrimoine immobilier communal

Plan de financement :

- Conseil Général : 80 % ou plafond de 3750 €
- Solde : autofinancement

Adopté : à l'unanimité

MM. CROUZET et BEZIOS ont rencontré MM. BONAFE et BRIAND du Conseil Général, M. RIGAILL du bureau d'études BERG lieu lundi matin à la Mairie. Une première ébauche a été présentée par M. RIGAILL. Suite à cette entrevue, plusieurs simulations vont être étudiées par BERG.

CONVENTION FOURRIERE VEHICULES : Considérant la délibération n° 28 du 27 mai 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention fourrière avec la carrosserie Yvan PRADELLES de Lisle-sur-Tarn,

Considérant que cette convention est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler,

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de la convention fourrière véhicule automobile établie par la carrosserie Yvan PRADELLES de Lisle-sur-Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Adopté : à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT : Considérant la délibération n° 20110053 du 29 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal pour une durée de trois ans,

Considérant que cette délibération arrive à échéance le 31 décembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement au **taux de 4 %**.
- d'exonérer, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans **tacitement reconductible**. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PAC : Considérant la délibération n° 20120037 du 27 juin 2012 instituant la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles, à hauteur de 5000 € HT par logement,

Considérant la possibilité d'instituer une participation pour l'assainissement collectif pour les raccordements des constructions existantes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- Décide d'instituer la **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les raccordements des constructions existantes**. Le montant de la P.A.C. est fixé à **2500 € HT** par logement, non soumis à la TVA.
- Rappelle que la **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles** reste fixée à **5000 € HT** par logement, non soumis à TVA.

Adopté : à l'unanimité

PRIME DE FIN D'ANNEE PERSONNEL COMMUNAL : Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution, comme les années précédentes, d'une prime de fin d'année pour le personnel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les attributions individuelles suivantes :

Agents titulaires : 29 % du traitement indiciaire brut (arrondi à l'euro)

Mme Chantal RAYNAUD	Adjoint administratif	374 € brut
Mme Nathalie ADELL	Adjoint technique	418 € brut
M. Marc BASCUGNANA	Adjoint technique	431 € brut
Mme Michèle CALMET	Adjoint technique	498 € brut
Mme Christel GAILLAC	Rédacteur territorial	471 € brut
Mme Joëlle CHAMAYOU	Adjoint administratif	263 € brut
Mme Laurence GALEA	Adjoint technique	421 € brut
M. Loïc PERRIER	Adjoint technique	431 € brut
Mme Sandrine ANGLES	Adjoint technique	338 € brut
M. Bernard PAUL	Adjoint technique	725 € brut

(responsable services techniques – majoration de 5% par rapport à la prime de 2013)

Agents non titulaires

Mme Sylvie BRUN	Adjoint administratif	135 € brut
Mme Catherine SAVOLDELLI	Adjoint technique	135 € brut
Mme Chantal JAMME	Adjoint technique	135 € brut
Mme Vanessa PICCINATO	Adjoint technique	100 € brut
M. Morgan TESSIER	Adjoint d'animation	300 € brut

(100 € de prime annuelle + 200 € de prime exceptionnelle pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles, telles que définies ci-dessus, sur les salaires du mois de décembre 2014.

Adopté : à l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONVENTION S.P.A. 2015 : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'expiration au 31 décembre 2014 de la convention d'exploitation de la fourrière animale signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Afin d'éviter toute rupture des prestations (fourrière et refuge), le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler ladite convention à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la période ne pouvant excéder trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA et à mandater les dépenses correspondantes

Pour l'année 2015, le montant de cette participation s'élève à 1506,38 € (1382 habitants x 1,09 €).

Adopté : à l'unanimité

CONVENTION INRAP FOUILLES ARCHEOLOGIQUES OSSUAIRE CIMETIERE :

Monsieur Jean-Marie BEZIOS présente la convention établie par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique dans le cimetière du village à l'emplacement du futur ossuaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de faire réaliser par l'INRAP un diagnostic archéologique dans le cimetière du village à l'emplacement du futur ossuaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'INRAP.

Adopté : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Guy SANGIOVANNI et Monsieur le Maire remercient toutes les personnes qui se sont investies pour la cérémonie du 16 novembre de commémoration du centenaire de la guerre de 14 et de l'inauguration du nouvel emplacement du monument aux morts. Le président de l'association des anciens combattants de Montans demande qu'une médaille de reconnaissance soit attribuée à M. BLANCHON Albert. Le film projeté à la salle des fêtes ce jour-là sera visionné lors d'un prochain conseil municipal.
- Mme Katia ARNOLD fait le compte-rendu de l'élection du maire et des adjoints au sein du conseil municipal de jeunes (CMJ). Mlle Elise TRENSOUTRE a été élue Maire, Mlle Chérine KHNISSI a été élue 1^o adjointe et Mlle Morgane DOS SANTOS 2^o adjointe. 8 conseillers composent ce conseil. Suite à cette élection, un petit gouter leur a été offert autour duquel une discussion s'est engagée et des projets ont été évoqués.
- La commission petite enfance à Tarn et Dadou aurait besoin d'être étoffée. Sophie ALARI propose de l'intégrer.
- Une réunion sur la fiscalité et les bases fiscales aura lieu vendredi 28 novembre à 18 h à Tarn et Dadou.
- M. Jean-Marie BEZIOS fait le compte-rendu de la dernière commission Archéosite à Tarn et Dadou. Les projets pour l'Archéosite vont être affinés par un programmeur qui viendra se rendre compte de la complémentarité qui pourrait être faite avec la maison Rossignol autour de différents thèmes.

- M. Guy SANGIOVANNI a assisté à la commission renouvellement urbain OPAH à Tarn et Dadou. Une demande de rallonge a été faite à l'ANAH afin de boucler l'année 2014 car de nombreux dossiers sont encore en attente d'être étudiés.
- La commission urbanisme se réunira mercredi 3 décembre à 18h30 afin de valider certains points du PADD.
- Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la rencontre avec M. BOYER, Président de la fédération de pêche locale et M. ICHER du Syndicat Mixte de Rivière Tarn. La fédération prendrait en charge la gestion du lac. Cela nécessite en amont un état des lieux des espèces présentes dans le lac. Une convention reprenant les modalités de cette gestion devra être signée entre la fédération et la mairie
- 11 décembre, réunion publique sur l'embellissement à la salle de réunion du clos des sœurs à 20h30.
- Concernant Vinometha, Monsieur le Maire explique que les entrepreneurs de la zone d'activités de Garrigue Longue et l'association Air Pastel ont désigné leurs représentants qui intégreront le comité de suivi. Une demande d'organisation d'une réunion de ce comité a été faite à Tarn et Dadou, sans réponse à ce jour. Faire un courrier de relance d'ici un ou deux jours.
- Terrain de tennis : faire un état des réparations à faire pour une remise en état (sol, grillage).
- Faire étudier la mise en place d'une alarme aux ateliers municipaux et au stade.
- Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 15 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Gilles CROUZET,

Jean-Marie BEZIOS,

Guy SANGIOVANNI

Catherine BIGOUIN,

Nathalie MUR,

Sophie ALARI,

Cyrille MAILLET,

Katia ARNOLD,

Didier GAFFIE,

Jean-Marie DUCROCQ,

Valérie MAZARS,

Anne-Julie DOUBLET,

Guillaume ALBY,